

N^o 421

Rose Angelique Augustin
(Reconnu)

L'an Mil huit cent cinquante neuf et le vingt sept Septembre à dix heures du matin, par devant nous Felix Constant Balaran, officier de la légion d'honneur, chef d'escadron d'artillerie en retraite, adjoint, remplissant par délégation de la main les fonctions d'officier de l'état civil de la commune de Castres, département du Tarn, est comparu Rosalie Angelique, fille de service, âgée de vingt quatre ans, non mariée, élève de l'hospice de Castres, demeurant au dit Castres, rue de Cravet, laquelle nous a déclaré reconnaître pour son fils l'enfant qui est né le quatorze Septembre courant, qui nous a été présenté le quinze du même mois, et que nous avons inscrit sur le présent registre sous les noms et prénoms de Rose Angelique Augustin.

Présents et témoin les sieurs Mathieu Médieu, âgé de trente huit ans, et Pierre Benazuch, âgé de quarante neuf ans, employés à la Mairie de Castres, y domiciliés, lesquels ont signé avec nous le présent acte après lecture, la déclarante a dit ne savoir.

Mathieu Médieu Pierre Benazuch Balaran adj.

N^o 422

Estève Jules Louis

L'an Mil huit cent cinquante neuf et le vingt sept Septembre à dix heures du matin, par devant nous Felix Constant Balaran, officier de la légion d'honneur, chef d'escadron d'artillerie en retraite, adjoint, remplissant par délégation de la main les fonctions d'officier de l'état civil de la commune de Castres, département du Tarn, est comparu Jean Estève, tisserand, âgé de trente huit ans, demeurant à Castres, rue de l'hôpital vieux, lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin né le jour d'hui à six heures du soir, dans sa maison d'habitation sise au dit lieu, de lui déclarant et de Rose Cabal, son épouse, sans profession, âgée de trente quatre ans, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jules Louis.

Présents et témoin Augustin Aram, tisserand, âgé de cinquante neuf ans, demeurant à Castres, rue St. Claire, et le sieur Pierre Benazuch, employé à la Mairie de Castres, y demeurant, âgé de quarante neuf ans, lequel a signé avec nous le présent acte après lecture, le déclarant et le dit Augustin Aram ont signé ainsi que le déclarant, non le dit Augustin Aram qui de ce qu'il a dit ne savoir.

Pierre Benazuch Estève Jean Balaran adj.

Un seul mot rayé n'est à compter.

Estève Jean

N^o 423

Faissac Joseph Albert

L'an Mil huit cent cinquante neuf et le trente Septembre à dix heures du matin, par devant nous Felix Constant Balaran, officier de la légion d'honneur, chef d'escadron d'artillerie en retraite, adjoint, remplissant par délégation de la main les fonctions d'officier de l'état civil de la commune de Castres, département du Tarn, est comparu Antoine Faissac, cordonnier, âgé de quarante neuf ans, demeurant à Melhier, commune de Castres, lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin né ce jour d'hui à une heure du matin, dans sa maison d'habitation sise au dit lieu, de lui déclarant et de Marguerite Faissac, son épouse, sans profession, âgée de trente neuf ans, demeurant avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Joseph Albert.

Présents et témoin les sieurs Frédéric Sue, âgé de quarante neuf ans, et Joseph Pélit, âgé de trente sept ans, gardes champêtres de la commune de Castres, domiciliés à Castres, lesquels ont signé avec nous le présent acte après lecture, le déclarant a dit ne savoir.

Estève Jean Pélit Sue Balaran adj.